

## CADETS-JUNIORS-ESPOIRS- SÉNIORS-MASTERS EN SALLE

Samedi 13 décembre 2025 Stadium Miramas Métropole Miramas (13)

Version 2 du 10/12/2025

Courses	Horaires	Hauteur	Longueur	Triple saut	Perche	Poids
60m TCF Séries	11h30					
60m TCM Séries	12h00	TCF				
60m TCF Finales	13h00					
60m TCM Finales	13h30			TCC	TCM	CA JU M
400m TCF Finales	14h30	TCM				
400m TCM Finales	15h00		TCM			ES SE MA M
60m Haies (76) CA MA F Séries	16h00					
60m Haies (84) JU ES SE MA F Séries	16h15					
60m Haies (91) CA MA M Séries	16h30				TCF	
60m Haies (99) JU MA M Séries	16h45					
60m Haies (106) ES SE MA M Séries	17h00		TCF			TCF
60m Haies (76) CA MA F Finales	17h15					
60m Haies (84) JU ES SE MA F Finales	17h30					
60m Haies (91) CA MA M Finales	17h45					
60m Haies (99) JU MA M Finales	18h00					
60m Haies (106) ES SE MA M Finales	18h15					
4 X 1 tour CAM et JUM Finales	18h45					
4 X 1 tour CAF et JUF Finales	19h15					

**Courses :** Participation obligatoire aux séries pour participer aux finales.

**Relais 4 X 1 tour :** Composition des équipes : CA : 4 athlètes CA ; JU : 4 JU athlètes ou 3 JU athlètes + 1 athlète CA.

**Concours (longueur, poids et triple saut) :** 3 essais par athlète + 3 essais supplémentaires pour les 8 meilleur-e-s athlètes de chaque catégories.

**Secrétariat :** Ouverture à 10h00. Confirmation des engagements possible jusqu'à 45 min. avant le début des épreuves.

**Récompenses :** Podiums à 15h45 puis à 19h15.

**Jury :** Convocation du jury des courses pour 10h45 et du jury des concours pour 11h45 (repas du jury). Chaque club devra fournir un nombre minimal de juges en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

**Compétition réservée aux athlètes licenciés dans les clubs des Alpes-Maritimes**

**Engagements\* avant le mercredi 10 décembre 2025 12h sur [athle06.fr](http://athle06.fr)**

\*Voir en annexe les modalités d'engagement.



**ATHLE06**  
COMITE D'ATHLETISME



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



**ATHLÉ**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

## Modalités d'engagement des athlètes

### Championnats départementaux cadets-juniors-espoirs-séniors-masters en salle

Samedi 13 décembre 2025 à Miramas

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06**, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

#### Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Equip'Athlé Coupe des Clubs	Gratuit	10,00 euros / athlète
Meetings	Gratuit	10,00 euros / athlète

#### Modalités de paiement des engagements

Le règlement des droits d'engagement est effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

#### Pénalités pour non-respect des procédures d'engagement et de confirmation des engagements

1. Tout athlète non inscrit à une épreuve (conformément au délai spécifié sur le programme de la compétition) pourra être ajouté sous réserve d'une décision favorable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale. Dans ce cas, l'athlète devra s'acquitter d'une pénalité de 15 euros avant le début de l'épreuve ; aucun paiement rétroactif ne sera accepté.
2. Tout athlète ayant omis de confirmer son engagement dans le délai imparti et souhaitant néanmoins participer à l'épreuve concernée devra payer une pénalité de 15 euros avant le début de ladite épreuve. Cette pénalité est soumise à l'approbation préalable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale.
3. Tout athlète ayant confirmé son engagement pour une épreuve mais se désistant (DNS) sans prévenir le secrétariat recevra une pénalité de 15 euros. Cette pénalité sera facturée après la compétition et envoyée au club de l'athlète concerné. Le club disposera de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour effectuer le paiement par virement ou par chèque (le cachet de la poste faisant foi). Si le paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, le club sera temporairement privé du droit d'inscrire des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06, y compris celles soutenant les championnats départementaux (piste, salle ou cross-country).